

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION FG2A EN DATE DU 18 JUIN
2012**

L'an deux mille douze, le 18 juin à 17h30,

Les membres de la Fédération des Garanties et Assurances Affinitaires se sont réunis en Assemblée Générale puis en Conseil d'Administration sur convocation par courrier électronique en date du 4 juin.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

M. Patrick Raffort est désigné Président de séance.

M. Stéphane Savalle est désigné Secrétaire de séance.

Le Président de séance constate que les membres convoqués sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Second tour d'élection des représentants des Collèges ;
- Cotisations 2012 : non application du principe *pro rata temporis* pour les nouveaux membres ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Validation de la charte déontologique.

Le Président rappelle l'ordre du jour du Conseil d'Administration :

- Rapport du Président sur les activités de la Fédération :
 - o Entreprises partenaires : communication vers les entreprises intéressées et détermination du barème des contributions
 - o Création de modules de formation en partenariat avec l'ORIAS avec structure éligible au DIF
 - o Création d'une base réglementaire accessible à tous les membres
 - o Étude sur l'image médiatique de la profession
 - o Création des commissions
 - o Enquête consommateurs
 - o Organisation de la première réunion professionnelle de la Fédération en Novembre 2012 ;
- Nomination d'un expert-comptable ;
- Ouverture des candidatures à l'adhésion, examen et affectation des nouveaux membres dans les Collèges.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points.

La proposition de procéder en premier lieu à l'examen par le Conseil d'Administration des candidatures à l'adhésion est acceptée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement au vote les résolutions suivantes :

Première résolution : examen des candidatures à l'adhésion et affectation dans les Collèges

Les candidatures des sociétés OGEA, HMT PRO et La Banque Postale sont soumises au vote des membres du Conseil d'Administration. Les trois candidats sont admis comme membres de la FG2A et sont affectés au Collège distributeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : second tour d'élection des représentants des Collèges

Le Collège courtier vote à l'unanimité l'élection du représentant de SPB au Conseil d'Administration.

Le Collège distributeur vote à l'unanimité l'élection des représentants de OGEA, HMT PRO et de La Banque Postale au Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : cotisations 2012

L'Assemblée Générale décide de ne pas appliquer le principe *pro rata temporis* aux cotisations des nouveaux membres pour l'année 2012. En conséquence, les nouveaux membres verseront la totalité de la cotisation pour l'année 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : vote du budget prévisionnel

Le Président présente, sur proposition du Conseil d'Administration, le budget prévisionnel aux membres et leur rappelle la possibilité de contribuer au financement de la Fédération par des participations exceptionnelles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : validation de la charte déontologique

Les travaux de rédaction de la charte déontologique de la FG2A sont présentés aux membres. Après discussion sur la base de travail et les objectifs de la charte déontologique, il n'est émis aucune objection majeure à la poursuite des travaux de rédaction, à charge pour les membres de contribuer à leur développement. La validation de la charte interviendra ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : rapport du Président sur les activités de la Fédération

Le Président présente les activités en cours de la Fédération et les prochains évènements de l'année 2012.

Le Président propose la création des commissions de travail de la Fédération et la nomination de leurs présidents :

- commission juridique et fiscale : A. Hozatte
- commission relations institutionnelles : D. Porterie
- commission relations consommateurs : P. Raffort
- commission évènements 2012 : S. Savalle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : nomination d'un expert-comptable

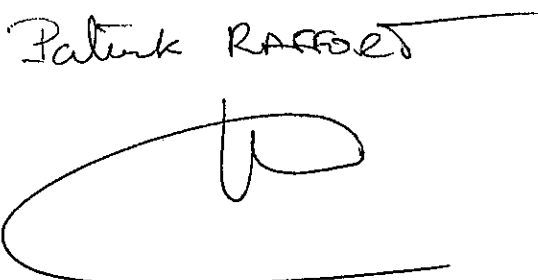
Le Président propose la nomination d'un expert-comptable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30.

De l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Fédération, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Président de séance

Handwritten signature of Patrick Raffort in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'Raffort'.

Secrétaire de séance

Handwritten signature of Stéphane Savalle in black ink, with 'Stéphane SAVALLE' written above it.